

<http://www.snetap-fsu.fr/Bourgogne-declaration.html>



Bourgogne : déclaration intersyndicale CTREA du 21 juin 2013

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 4 juillet 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Déclaration des représentants des personnels de l'Enseignement Agricole Public

Les organisations syndicales SE-[UNSA](#), SNETAP-[FSU](#) et [SYAC-CGT](#), à l'occasion du [CTREA](#) du 21 juin 2013, tiennent à alerter l'administration sur les points suivants :

- **Concernant les enseignements facultatifs** : la Dotation Globale Horaire ([DGH](#)) est insuffisante pour les proposer à tous les élèves. Il en résulte une iniquité de traitement. Tous les élèves devraient avoir la possibilité de suivre un enseignement lui permettant de présenter une épreuve facultative au baccalauréat, or ce n'est pas le cas dans l'enseignement agricole public.
- **Concernant les plafonds de recrutement d'élèves** : ils sont toujours présents, imposés aux établissements, ce qui conduit à refuser des élèves qui ont fait le choix de l'enseignement agricole public, et/ou à ne pas offrir les dédoublements pourtant prévus par la réglementation, en cas de dépassement de ces plafonds.
- **Concernant le plafond d'Equivalents -Temps -Pleins ([ETP](#))** accordé à la région Bourgogne : il n'a pas permis de proposer des contrats de remplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire pour tous les enseignants remplaçants.
- **Concernant les dispositifs d'individualisation des parcours** : nous réaffirmons la demande que ces dispositifs soient inclus dans les DGH des établissements, inclus également dans les fiches de service des personnels volontaires.
- **Concernant les regroupements de filières différentes dans une même classe** : nous dénonçons à nouveau ces regroupements qui posent de grandes difficultés pédagogiques.